

Prims (Floris). *Geschiedenis van Antwerpen. I. Jong Antwerpen.*
Henri Pirenne

Citer ce document / Cite this document :

Pirenne Henri. Prims (Floris). *Geschiedenis van Antwerpen. I. Jong Antwerpen.*. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 7, fasc. 2, 1928. pp. 670-671;

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1928_num_7_2_6518_t1_0670_0000_2

Fichier pdf généré le 09/04/2018

contraire, sur l'importance du droit public. Les chapitres qui suivent ont pour but de montrer que la notion de l'état, avec toutes ses conséquences n'a pas seulement existé dans l'Empire ou dans le royaume allemand, mais dans les formations politiques au sein de celui-ci. Le pouvoir dans les principautés territoriales (*Territorien*) et dans les villes est un pouvoir public ; à sa base, il a des attributions concédées par l'état ou encore usurpées sur lui. Une esquisse de l'organisation et de l'évolution des *Territorien* et des villes complète cette partie creusée en profondeur.

Enfin trois chapitres, moins fouillés, sur la vie urbaine au point de vue économique, sur l'organisation militaire et sur les impôts, viennent ajouter à l'exposé général d'utiles et intéressantes précisions.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Prims (Floris). *Geschiedenis van Antwerpen. I. Jong Antwerpen.* Bruxelles, Standaard Boekhandel, 1927, xix-184 pages in-8° (9 plans et 6 planches).

Depuis la publication déjà ancienne des huit volumes de Mertens et Torfs, il n'a plus paru d'exposé scientifique de l'histoire d'Anvers dans son ensemble. La bibliographie postérieure, d'ailleurs très abondante, ne se rapporte qu'à des questions de détail ou aux manifestations les plus brillantes de la vie de la grande cité, l'art et le commerce ⁽¹⁾. L'excellent archiviste de la ville, M. Fl. Prims, a résolu de combler cette lacune, au moins pour la partie la plus obscure et la plus négligée de l'histoire d'Anvers, je veux dire le Moyen Age. Le volume qu'il vient de nous donner mène le lecteur depuis les plus lointaines origines jusqu'à la charte de liberté octroyée par le duc Henri I^{er} au mois de mars 1221.

La cherté du temps n'a pas permis à l'auteur de nous fournir l'appareil d'érudition sur lequel reposent évidemment ses recherches. Il se borne à en donner la synthèse, ayant en vue plutôt de communiquer ses résultats au grand public que de les discuter avec les érudits de métier. Il a donc renoncé tout ensemble et à nous mettre en face des textes et à nous faire connaître les raisons de ses conclusions. Les notes sont réduites au strict — par-

⁽¹⁾ On se fera une idée de cette abondance en consultant la toute récente *Bibliographie van de geschiedenis van de stad Antwerpen*, d'Albert Van Laar (Bruxelles, 1927).

fois trop strict — minimum ⁽¹⁾. Ce que l'on nous dit est d'ailleurs si intéressant que l'on en voudrait savoir davantage. Tous ceux qui connaissent la robuste activité de M. Prims ne manqueront pas d'espérer qu'il revienne avec tout le détail nécessaire, sur quelques uns des problèmes suscités par le Moyen Age anversois.

Le volume comprend dix-sept chapitres. Après avoir décrit les conditions géographiques de la région anversoise, sa colonisation par les Francs et l'introduction du christianisme par S. Éloi et S. Amand, l'auteur expose de façon très vivante la situation du bourg à l'époque féodale, tant au point de vue de l'organisation politique et domaniale qu'à celui de l'organisation ecclésiastique. Il passe ensuite à la formation de la bourgeoisie qui, comme en Flandre, s'agglomère en un *portus* à côté du *castrum*, retrace excellemment ses progrès économiques, résume ce que l'on peut savoir de ses institutions, qu'il éclaire par leur rapprochement avec celles des autres villes brabançonnnes et termine enfin par des considérations très instructives sur la reconnaissance officielle de la *libertas antverpiensis* par le duc de Brabant.

Tout cela coule de source. Nulle part M. Prims ne s'en réfère à ses devanciers. Son livre est à chaque page une œuvre personnelle et il abonde en suggestions qui font réfléchir le lecteur averti. L'historien des institutions y glanera bien des faits ou des observations jetés au passage et sur lesquels il sent que l'auteur lui en dirait bien plus long s'il ne s'était volontairement limité. Je citerai par exemple les très curieux renseignements donnés sur la *libertas castrensis operis* d'après un texte de 1242. L'auteur en fait remonter l'origine, avec grande vraisemblance, à la construction du bourg impérial d'Anvers, et l'on se demande si l'on ne pourrait y voir, *mutatis mutandis*, une application aux bords de l'Escaut des principes adoptés par Henri l'Oiseleur, pour la construction et la défense des « bourgs » de l'Elbe. De toutes parts, le livre de M. Prims nous ouvre ainsi des perspectives. Il excite à pousser « plus outre ». C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire d'un travail de synthèse ⁽²⁾.

H. PIRENNE.

⁽¹⁾ On eût voulu du moins des renvois aux éditions des textes cités.

⁽²⁾ Voici quelques remarques faites à la lecture. P. 32. La « vierschaar » du *castrum* est beaucoup plus probablement, comme en Flandre, une survivance de l'organisation judiciaire carolingienne qu'une création de la féodalité. Voy. mes *Villes*